Cfdt SF3C
Antenne Val de Marne
Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL
Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : www.cfdtsf3c.org

Elections européennes du 7 juin : plis électoraux

Déroulement des opérations – Compensations

Les organisations syndicales ont été reçues par la DOTC 94 le 28 mai afin d'aborder les conditions de distribution des plis électoraux et les compensations mises en œuvre.
Des conditions spécifiques doivent être prises en compte pour Chennevières (1er tour municipales) et St Maur-La Varenne (1er tour cantonales).

La CFDT vous informe :

● Les plis seront collectés ou livrés à partir du jeudi 28 mai jusqu'au samedi 30 mai à 18 heures. Choisy le Roi ne sera livré que le 03 juin. Les plis d'environ 100 grammes doivent être livrés par QL ou à défaut par segments de rues.

● La DOTC s'engage à ne pas imposer de distribution de plis sur la part sécable

● Les « faire suivre » seront à effectuer pour les ordres temporaires

● Pour les agents volontaires amenés à travailler le samedi après-midi, ils seront payés en heures supplémentaires.

● Compensations :

- plis < à 50 g : 1 heure pour 200 plis
- plis de 51 à 100 g : 1 heure pour 180 plis
- plis de 101 à 120 g : 1 heure pour 150 plis
- plis > à 121 g : 1 heure pour 130 plis

- 1 heure par manutentionnaires et par ACD

Analyse CFDT :
Là aussi, la DOTC revoit sérieusement à la baisse les compensations antérieures prétextant les baisses de trafic actuelles.
Les revendications CFDT n'ont pas été prises en compte : aucune compensation pour le tri à effectuer, rien pour les facteurs qualité et chef d'équipe participant aux opérations, pas de compensations spécifiques pour les CHM et un niveau de compensation en distribution très insuffisant. La particularité des bureaux cumulant plusieurs élections n'est même pas prise en compte.

La CFDT vient d'être informé que dans les premiers bureaux livrés, les plis feraient 98 grammes soient le second barème et encore une économie supplémentaire !!!
La CFDT intervient à la DOTC afin de faire bénéficier les facteurs de la compensation la plus favorable